

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 4 (1938)

Heft: 70

Artikel: Concours d'idées pour un film suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-734512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

possibles. Le Comité du film ayant estimé qu'il ne fallait recommander que des producteurs suisses ayant fait preuve d'un certain degré de capacité, il en est résulté un redoublement d'efforts de la part des maisons voulant bénéficier de cette recommandation par les dirigeants de l'Exposition. On ne pouvait trouver meilleur stimulant.

La branche cinématographique, on le voit, aura sa large part à l'Exposition nationale suisse de Zurich; elle y puisera une force d'impulsion qui sera d'autant plus grande que les visiteurs pour-

ront mieux se rendre compte du merveilleux instrument d'instruction, de propagande et de délassement qu'est le cinéma. Cette impulsion est d'ailleurs nécessaire, car on ignore encore trop, chez nous, les avantages que peut procurer l'utilisation rationnelle de cet instrument.

Que tous ceux qui s'intéressent économiquement ou artistiquement au cinéma et à tout ce qui en dépend veuillent donc bien secondar la tâche des organisateurs de l'exposition du cinéma. D'avance ils les en remercient sincèrement. Be.

Concours d'idées pour un film suisse

Organisé par l'Office suisse d'expansion commerciale, Lausanne.

Ouvert à tous les citoyens (et citoyennes) suisses ainsi qu'aux étrangers établis en Suisse depuis 15 ans au moins.

But: trouver des idées pour la réalisation d'un film documentaire suisse devant être présenté à l'étranger, spécialement à l'Exposition Internationale de New York en 1939.

Sujet du film: le film sera un documentaire sonore, romancé ou non, donnant une idée de la démocratie suisse et de son organisation fédérative, de ses origines séculaires, de son développement, de la collaboration des groupes linguistiques divers et de l'attachement du peuple suisse à ses institutions. Ce film constituera une propagande indirecte pour notre pays. Sa longueur pourra être de 400 à 800 mètres (durée de projection: 12 à 25 min.). Il devra pouvoir être réalisé en Suisse, de janvier à avril, par une maison de production, des artistes et artisans suisses, son prix de revient pouvant s'élever à 20 000 francs environ.

Présentation et appréciation des projets: Sont admis au concours les projets de scénarios comme également de simples

idées. Les envois seront appréciés uniquement au point de vue de leurs possibilités d'utilisation pratique. Les projets doivent être rédigés de manière concise sur 1 à 4 pages au maximum (format commercial, dactylographiées) en français ou en allemand.

Jury et prix: Le jury est composé de MM.

Fritz Ernst, professeur, Zurich,

Pierre Kohler, prof. à l'Université de Berne, Alf. Masset, Directeur de Cinégram S.A., Genève,

Richard Schweizer, vice-directeur du théâtre de la comédie, Zurich,

R. Chessex, vice-président de la Société des Artistes et Artisans suisses du Film, chargé du Service du Film de l'O.S.E.C., Lausanne.

Il attribuera les prix suivants:

1 premier prix de Fr. 300.—

3 prix de Fr. 150.—

ses décisions sont sans appel.

Les projets et idées primés deviendront la propriété de l'Office suisse d'expansion commerciale, qui pourra rétrocéder ses droits aux auteurs, après un délai d'une année, pour autant qu'il n'aurait pas fait usage des projets.

Envois, délais, etc. Les travaux seront adressés en 5 exemplaires dactylographiés, portant le nom et l'adresse de l'auteur, sa nationalité (et la preuve de son installation en Suisse dès 1923 au moins pour les étrangers) à l'Office suisse d'expansion commerciale, Service du Film, Case St. François 4, Lausanne; ils devront être expédiés jusqu'au 31 décembre 1938 à minuit au plus tard (le cachet de la poste fera foi). Les envois de concours ne seront pas retournés à leurs auteurs. Le jury statuera dans le courant de janvier 1939; les auteurs de travaux primés seront avisés directement et les résultats du concours seront publiés dans le «Travailleur intellectuel» et le «Schweizer Film Suisse».

Autant que possible et si cela paraît nécessaire, l'Office suisse d'expansion commerciale se mettra en rapports avec les auteurs en vue de l'utilisation des projets. Il n'y est toutefois pas tenu et pourra faire subir aux projets toutes les modifications qui lui paraîtront désirables.

Réalisation: L'O.S.E.C. se réserve le droit de confier la réalisation du film à la maison de son choix, même au cas où le lauréat serait membre de l'Association des producteurs suisses de films.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements concernant ce concours.

Lausanne, fin octobre 1938.

Sur les écrans du monde

Suisse.

Un film genevois.

Dernièrement, à la Salle Centrale, M. Jean Brocher des Cinémas Populaires Romands, dont l'activité ne se ralentit jamais, présentait son dernier film en le faisant précéder d'une spirituelle causerie où se mêlaient le symbole et la satire. Le public aura goûté l'humoristique façon dont M. Brocher s'est excusé de lui offrir un film muet en proclamant les vertus du silence aux dépens des plus... verveux auteurs de films: MM. Pagnol et Sacha Guitry.

Le problème du texte est d'ailleurs très habilement résolu dans *Monsieur X... ange amateur*. Ce Monsieur X, aimable vieil homme qui reçut de trois pâquerettes, un jour de beau temps sur la route de Car-

tagny, l'inspiration de veiller sur la jeunesse genevoise en mal d'épousailles, remplit son rôle d'ange gardien en parsemant la cité de fiches blanches noircies de quatrains malicieux et moralisateurs. Escorté d'un chérubin (le petit Eric Brocher), l'ange (M. Paul Marville) va de la ville aux champs en passant par les tours de Saint-Pierre et nous nous plaisons à le suivre parmi tous ces paysages genevois joliment photographiés.

Mlle Simone Parmelin, gracieuse épousée, MM. Peter Burky, Almard, Mmes Claude Abran, Marthe Pageot, Simone Vincent, Juliette Salvisberg, Violette Ravenne, etc. complètent la bonne distribution de ce film qui aura sûrement un franc succès dans le canton de Genève et ailleurs et qui fait honneur à la maison *Cinégram S.A.*

Après avoir justement loué le savoir-faire de tous, il serait injuste d'oublier de mentionner les dessins de Petrovic.

(J. d. Gen.)

La technique du film en couleur fait son apparition en Suisse.

Parmi les divers procédés de films en couleurs, il en est peu qui puissent être traités techniquement dans un pays à production limitée. Le seul qui, à vrai dire, convienne actuellement à la production suisse, porte le nom de Dufaycolor.

Par une curieuse coïncidence, c'est précisément à Genève que l'inventeur de ce procédé a développé sa première plaque, il y a quelque quinze ans.

Depuis lors, le procédé s'est perfectionné et s'est adapté à la cinématographie. La difficulté réside principalement dans le tirage des copies; car le réseau coloré qui constitue la trame du film demande, pour